



MAIRIE DE BONCOURT
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 AVRIL 2024

Le cinq avril deux mil vingt-quatre vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELANOË

Etaient présents : MM. DELANOË J.C., Mmes BROHET S., KRESS C., VASSEUR B., Mme DE SOUSA E., Mrs SACRE B., OUALLE C., AMBLARD A. et. formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée : Mme COUE V. qui a donné pouvoir à Mme BROHET S.

Secrétaire de séance : Mme BROHET S ;

Nombre de membres en exercice	9
Présents	8
Absents représentés	1
Absents	0

2024-006 et 2024-007 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU GITE DE GROUPE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : COMMUNE ET GITE DE GROUPE

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses = 243 210,89
Recettes = 334 875,49
Solde = 91 664,60

INVESTISSEMENT

Dépenses = 68 642,53
Restes à réaliser = - 2 500,00
Recettes = 49 868,78
Solde = -21 273,75

Ce qui donne un excédent de clôture de + 70 390,85 €

GITE DE GROUPE

FONCTIONNEMENT

Dépenses = 48 115,45
Recettes = 65 945,65
Solde = 17 830,20

INVESTISSEMENT

Dépenses = 54 290,80
Recettes = 3 752,08
Solde = - 50 538,72

Ce qui donne un déficit de clôture de – 32 708,52 €

N° 2024-008 – AFFECTATIONS DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur SACRE B.,

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	77 775,37 €
ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2023	13 889,23 €
ou déficit de fonctionnement année 2023	
Total Excédent de fonctionnement	91 664,60 €
ou total Déficit de fonctionnement	

Excédent d'investissement reporté	12 880,41 €
ou Déficit d'investissement reporté	
Excédent d'investissement année 2023	
ou déficit d'investissement année 2023	31 654,16 €
Total Excédent d'investissement	
ou total Déficit d'investissement	18 773,75 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2023 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	2 500,00 €
-------------------------------------	-------------------

Recettes d'investissement reportées	
Solde positif	
ou Solde négatif	2 500,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	21 273,75 €
--------------------------	--------------------

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	21 273,75 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	70 390,85 €
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	18 773,75 €

N° 2024-009 – AFFECTATIONS DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU GITE

Le Conseil Municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur SACRE B.,
Considérant que les résultats issus du compte administratif 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	21 382,28 €
ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2023	
ou déficit de fonctionnement année 2023	3 552,08 €
Total Excédent de fonctionnement	17 830,20 €
ou total Déficit de fonctionnement	

Excédent d'investissement reporté	
ou Déficit d'investissement reporté	44 268,74 €
Excédent d'investissement année 2023	
ou déficit d'investissement année 2023	6 269,98 €
Total Excédent d'investissement	
ou total Déficit d'investissement	50 538,72 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	17 830,20 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	

Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	50 538,72 €

N° 2024-010 et 2024-011 – BUDGETS PRIMITIFS 2024 DE LA COMMUNE ET DU GITE DE GROUPE

COMMUNE

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2024 de la commune qui se présente comme suit :

- En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 301 676,85 €
- En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 98 772,68 €

GITE DE GROUPE

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2024 du gite de groupe qui se présente comme suit :

- En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 101 338,80 €
- En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 58 145,60 €

N° 2024-012– VOTE DES TAXES 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à la majorité, de ne pas modifier les taux d'imposition qui se présentent comme suit :

- Foncier bâti : 39,65 %
- Foncier non bâti : 36,18 %
- Habitation sur les résidences secondaires : 9,49 %

Soit au total un produit assuré de : 128 019,00 €.

N° 2024-013– VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, de nombreuses associations sollicitent la commune pour recevoir des subventions.

Il propose au conseil municipal d'octroyer pour l'exercice 2024 les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention
AMICALE DES PECHEURS	100,00 €
FESTIVAL DES CHAMPS LIBRES	270,00 €
TIR A L'ARC	100,00 €
EPICERIE SOLIDAIRE (AICSE)	100,00 €
TOTAL	570,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions aux associations comme indiquées dans le tableau ci-dessus, sous réserve de la présentation du bilan financier et du bilan d'activité pour l'exercice 2023. Ces subventions sont inscrites au budget primitif 2024.

QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

Monsieur Le Maire évoque la Fête du Village qui se déroulera le 1^{er} juin. Mme KRESS précise que ce sera sur le même principe que l'an passé à l'exception que ce ne sera pas limité aux boncourtois. M.SACRE propose de ramener l'équipe de foot d'Anet dont il s'occupe et d'organiser l'entraînement à Boncourt. Mme BROHET évoque l'idée d'organiser une réunion commune entre Vivre à Boncourt et l'équipe municipale afin d'organiser ensemble cette manifestation.

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des membres de l'équipe municipale leur disponibilité pour le Festival des Champs Libres qui aura lieu le 11 mai sur Boncourt et explique qu'une réunion aura lieu avec les organisateurs de l'atelier spectacle le 15 avril.

Monsieur Le Maire explique avoir un problème avec la construction d'une maison dont le permis de construire a été accordé.

Monsieur SACRE fait un bilan concernant les consommations énergétiques, et explique en comparant les années 2022 et 2023 ainsi que le 1^{er} trimestre 2024 que les consommations ont nettement baissé grâce aux efforts que l'on a fait malgré l'augmentation du prix de l'électricité. Monsieur Le Maire précise qu'il y a encore des efforts à faire au niveau des chambres du gîte.

Monsieur SACRE évoque un mail reçu d'un Boncourtois habitant route d'Oulins qui se plaint de la suppression de trois places de parking au niveau du local technique. Il explique que les deux places restantes sont toujours occupées par le même voisin qui pourtant a la possibilité de garer ses véhicules chez lui. Monsieur SACRE ajoute qu'il n'y a qu'une seule place de supprimée à ce niveau en raison de manœuvres d'engins de la commune. Il précise qu'il y a des places disponibles route d'Oulins et route d'Anet. Cela ne concerne pas la Mairie dès lors que les véhicules ne restent pas stationnés au même endroit plus de 7 jours. Le problème est davantage lié à un manque de communication entre les habitants. Le Maire propose une réunion publique avec les personnes concernées.

Madame DE SOUSA souhaite savoir ce qui s'est passé suite aux poteaux qui ont été arrachés Chemin de la Folie, qui selon elle serait le fait d'un livreur qui serait passé par le chemin venant de Rouvres, peut-être lié à un problème de GPS. Monsieur SACRE informe que la Mairie n'a pas souhaité porter plainte mais il a tout de même fait un compte rendu à la gendarmerie d'Anet.

Madame DE SOUSA nous informe que le SBV4R va fusionner avec le Sire2 pour devenir le SEBV : syndicat Eure, Blaise, Vesgre et syndicat des bassins versants. Toutes les communes ne seront plus représentées, il y aura 25 délégués contre 41 aujourd'hui. Il y aura plus de proximité avec l'agence de l'eau qui finance en partie les projets.

Mme DE SOUSA exprime sa satisfaction en ce qui concerne la relation avec l'école d'Anet et évoque une réunion à venir pour voter la prolongation des semaines de quatre jours.

Mme BROHET remercie l'équipe municipale et les bénévoles pour le travail réalisé sur le parking du Merle Blanc et précise qu'il faudra continuer afin de finaliser le projet.

Mme BROHET annonce la diffusion prochaine du Boncourt Info 2024.

Mme VASSEUR remercie M. MORIN d'avoir bouché les trous sur le parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

La secrétaire de séance,
Mme BROHET S.

Le Maire,
M. DELANOE J.C